



# La Validation des Acquis de l'Expérience dans le Négoce Agricole



## VOUS ETES SALARIE ...



Votre expérience peut devenir  
un diplôme, valorisez-la



## ... OBTENEZ VOTRE BTS !!!



ET L'EXPÉRIENCE  
PREND TOUT SON SENS !



site web : [www.vae.negoceagricole.com](http://www.vae.negoceagricole.com)



Fonds Unique  
de Péréquation

Votre expérience peut devenir un diplôme, valorisez-la

## Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans le négoce agricole ?

- Un dispositif qui permet d'obtenir un BTSA (spécialisation à sélectionner parmi ACSE<sup>®</sup>, TC<sup>®</sup>, TV<sup>®</sup>) en partant de votre expérience professionnelle
- Une reconnaissance grâce à la validation par un jury de professionnels

• Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation • Technico Commercial • Technologies Végétales



## Pourquoi mettre en place une VAE dans le négoce agricole ?

- Pour vous permettre de valoriser votre expérience professionnelle et de progresser dans l'entreprise
- Pour vous préparer à l'évolution de votre métier (certification de la distribution - conseil - préconisation, système de conseil agricole, conséquences du Grenelle de l'Environnement)



## A qui s'adresse la VAE ?

- Technico-commercial, technicien, ou magasinier du négoce agricole :
- Vous n'avez pas de BTS
- Vous avez 3 ans d'expérience dans le conseil et la préconisation

→ la VAE est pour **VOUS**



## Quels bénéfices pour moi ?

- Faire reconnaître mes compétences
- Valider la maîtrise de mon poste et gagner en confiance
- Obtenir le diplôme requis pour continuer mon métier avec les exigences nouvelles
- Ouvrir de nouvelles perspectives à ma carrière



Votre expérience peut devenir un diplôme, valorisez-la

## Les étapes de la VAE dans le négoce agricole : une démarche conçue pour vous !

Phase

1

### S'informer et comprendre :

des documents et réunions de présentation  
pour connaître le dispositif



Phase

2

### Se décider :

un questionnaire d'auto-positionnement pour  
faire un état des lieux et choisir son diplôme

Phase

3

### S'engager :

un engagement du salarié, et un accord de la  
direction de l'entreprise



Phase

4

### S'impliquer :

Alternance de séquences collectives pour  
échanger et d'entretiens individuels pour être  
accompagné :

- rédaction du dossier
- formations complémentaires si besoin

Phase

5

### Valider :

présentation devant un jury de professionnels



La durée indicative du parcours VAE peut  
s'étaler sur une période de 12 à 15 mois

**DIPLOME :**  
sur décision du jury

Un dispositif national décliné régionalement pour accompagner votre démarche.  
Un référent pour vous aider à la rédaction de votre dossier.  
Le site internet [www.vae.negoceagricole.com](http://www.vae.negoceagricole.com) pour retrouver les informations à tout instant.

## Quels partenaires m'accompagnent vers la VAE ?



### La Fédération du Négoce Agricole (FNA)

- Rôle :
- Informe sur la démarche de la VAE
  - Définit et coordonne la politique générale en lien avec les évolutions réglementaires et les métiers
  - Pilote le projet avec les instances nationales



### La Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) de Poitou-Charentes

- Rôle :
- Centralise au niveau national les inscriptions à la VAE du Négoce Agricole
  - Valide la demande de VAE



### Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Venours (CFPPA)

- Rôle :
- Met en oeuvre le dispositif de VAE du Négoce Agricole
  - Met à disposition des référents pour l'accompagnement des candidats à la VAE



### L'Association pour la Formation Nationale Agricole (ASFONA)

- Rôle :
- Aide à l'évaluation des compétences
  - Oriente et accompagne les entreprises
  - Assure le suivi des dossiers individuels de VAE des salariés
  - Assure la coordination du dispositif et des interventions des prestataires



### L'AGEFOS PME

- Rôle :
- Finance les actions VAE

## Qui contacter pour plus de renseignements ?

Votre interlocuteur national

Votre interlocuteur régional